



Envoyé en préfecture le 13/07/2022

Reçu en préfecture le 13/07/2022

Affiché le



ID : 046-200092138-20220706-2022070606-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
SYNDICAT MIXTE DE LA DORDOGNE MOYENNE ET DE LA CERE
AVAL

N° 20220706 -O6

DEPARTEMENT DU LOT

Nombre de membres :

- en exercice = 22
- présents = 15
- votants = 19

L'an deux mille vingt-deux, le 6 juillet, le comité syndical du Syndicat Mixte de la Dordogne Moyenne et de la Cère Aval, dument convoqué s'est réuni en session ordinaire à SAINT-CERE, sous la présidence de Monsieur AYROLES Francis.

Secrétaire de séance : Monsieur LAVERGNE-AZARD Loïc

Date de la convocation : 29 juin 2022.

Présents : 15

AUBRUN Jeannine, AYROLES Francis, BERTHOUMIEU Marie, CANCHES Michel, CESANO Lionel, CHIEZE Catherine (suppléante de THEBAUD Michel), CLAVEL Laurent (suppléant de BES Didier), DA FONSECA Thierry, FOUCHE Jean-Claude, LAVERGNE AZARD Loïc, LEROUX Michel, LUDIER Stéphane, NAYRAC Jean-Luc, PEIRANI Patrick, TEULIERE Jean-Michel.

Absents excusés ayant donné pouvoir : 4

ARAQUE Fausto à NAYRAC Jean-Luc, DELANDE Claire à AYROLES Francis, MEILHAC Sébastien à TEULIERE Jean-Michel, RANOUIL Philippe à LAVERGNE-AZARD Loïc.

Absents dont excusés : 5

BES Didier, BOUCHEZ Murielle, JAUZAC Catherine, PEYRICAL René, THEBAUD Michel.

OBJET : Travaux restauration environnementale sur la Rivière Dordogne : Couasne de Boutière – CREYSSE (LOT) – Marché

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de la commande publique,

Considérant qu'un avis d'appel à la concurrence a été publié sur le profil acheteur du syndicat le 20/05/2022, <http://www.marches-publics.info46.com/accueil.htm>, ainsi que des avis modificatifs publiés sur ce même profil acheteur,

Considérant le dépôt des offres dans les délais,

Considérant l'analyse des offres avec une phase de négociation,

Considérant le classement proposé par la commission « Marché à Procédure adaptée » réunie le 6 juillet 2022, afin de retenir l'offre économiquement la plus avantageuse au regard des critères énoncés dans le règlement de consultation,

Monsieur le Président rappelle la décision du comité syndical n° 20200122-12 relative entre autre à la restauration de la couasne de Boutière (Commune de CREYSSE – Lot) menée dans le cadre du Life Dordogne (LIFE19 NAT/FR/000728 - DORDOGNE),

Ces travaux visent avant tout, la restauration de milieux aquatiques et alluviaux perdus par la Dordogne au gré de l'évolution des aménagements hydro-électriques et des travaux d'extraction en lit mineur :

- la réhabilitation d'une zone humide dégradée par recréation de 1 620 m² de milieu aquatique support d'émergence d'herbiers d'eau stagnante ;
- la création d'au minimum 7 751 m² de surfaces exondées colonisables par les habitats de grèves ;

Envoyé en préfecture le 13/07/2022

Reçu en préfecture le 13/07/2022

Affiché le



ID : 046-200092138-20220706-2022070606-DE

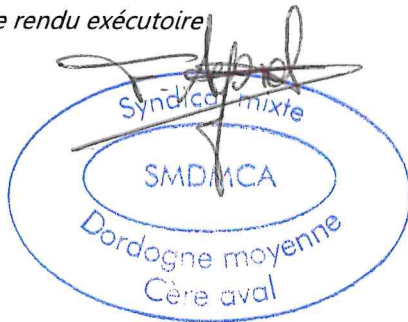
- la création de près de 913 m linéaires de zones de transition milieu terrestres/milieux aquatiques en pente douce, favorables à l'expression d'ourlets fluviaux ;
- la replantation de 4 446 m² de boisement à bois tendre pionniers de type « saulaie / peupleraie »

Après l'exposé de Monsieur le Président, le comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide de retenir l'offre et d'attribuer le marché à l'entreprise GARRIGOU TP CARRIERES pour un montant HT de 140 133,40 euros,
- précise que les crédits relatifs au présent marché sont prévus et inscrits au budget principal du syndicat,
- l'autorise à signer le marché avec l'entreprise retenue comme indiqué ci-dessus, ainsi que tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

Publié et notifié le

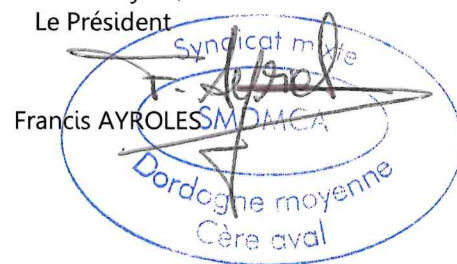
Acte rendu exécutoire



Pour copie certifiée conforme.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus

Le Président



La présente délibération est susceptible d'un recours devant la juridiction administrative, devant le Tribunal Administratif de Toulouse, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.